

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2637

29 octobre 2011

### SOMMAIRE

Aon Captive Services Group (Europe) ..	126563	Immojet S.A. ....	126568
A-R-A Retail Centers S.à.r.l. ....	126576	Infopartners S.A. ....	126557
Boucherie Charcuterie Paul Haag S.à r.l. .....	126552	Infopartners S.A. ....	126575
BRE/Management S.A. ....	126553	Innov Concept S.A. ....	126545
BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l. ....	126553	In-Out Office Center S.A. ....	126545
CCEEP Investment 2 S.à r.l. ....	126561	International Financial Consolidation Spe- cialists Luxembourg S.à r.l. ....	126576
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l. ....	126557	International Proprieties S. A. ....	126576
Comafi S.A. ....	126545	LakeSprings ....	126530
Comcell Management S.A. ....	126561	Lehwood Ventures S.à. r.l. ....	126557
Dahm Gastro-Service Sàrl ....	126562	Les Espaces d'Eich S.A. ....	126546
Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l. .....	126541	Luxze S.à r.l. ....	126553
Ducotrans-International S.à r.l., en abrégé		LW Forum Absolute Return Investment S.à.r.l. ....	126563
DTI S.à r.l. ....	126547	Mandallaz Holdings S. à r.l. ....	126548
Dunlion Sàrl ....	126561	Multi-Solar S.A. ....	126546
Dynamax S.à r.l. ....	126562	Negolux International S.à r.l. ....	126568
Editpress Luxembourg S.A. ....	126562	New Star International Property (Luxem- bourg 4) S.à r.l. ....	126565
Effects S.A. ....	126540	NTLUX ....	126547
Egon Holdings S.A. ....	126572	Oreval Holding S.A. ....	126554
Espeve S.A. ....	126562	PayPal 2 S.à r.l. ....	126538
Etna ....	126544	Rail System S.A. ....	126548
Everest Investholding S.à r.l. ....	126545	Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. ....	126547
Field Point V ....	126562	Rollinger Promotion Immobilière S.A. ..	126547
General Mills Luxembourg S.à r.l. ....	126563	RPTRE Holding S.à r.l. ....	126552
Global Corporate Advisors S.à r.l. ....	126567	RPTRE I S.à r.l. ....	126553
Goleta Fund ....	126568	SAB, G.m.b.H. ....	126546
Henderson Indirect Property (B) S.à r.l. .....	126568	SMBC Nikko Investment Fund Manage- ment Company S.A. ....	126576
Henderson Indirect Property (B) S.à r.l. .....	126569	Starwood CA Holdings S.à r.l. ....	126569
Henderson Indirect Property S.à.r.l. ....	126569	Tonnant S.à r.l. ....	126537
Henderson Indirect Property S.à.r.l. ....	126569	X-Change.Lu S.à r.l. ....	126540
Immo Gil Sàrl ....	126561		

**LakeSprings, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 163.381.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze,

le six septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) LakeSprings Management, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 25.000,-) et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Monsieur Bart Verhaeghe et Madame Anne De Kolver, gérants,

2) Monsieur Bart Daniël Maria VERHAEGHE, de nationalité belge, demeurant à Route de Chanivaz 21, 1164 Buchillon (Vaud), Suisse, ici présent;

3) Madame Ann Johanna Maria DE KELVER, de nationalité belge, demeurant à Route de Chanivaz 21, 1164 Buchillon (Vaud), Suisse, ici présente;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Raison sociale.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la raison sociale «LakeSprings».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s) de la Société.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du(des) Gérant(s) de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet:

La gestion de tout bien mobilier et valeur, la prise de participation de quelque manière que ce soit dans d'autres sociétés et/ou entreprises unipersonnelles, associations, partnerships, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La fourniture de tout aide financière ou aide de manière générale sous toute forme aux sociétés et/ou entreprises unipersonnelles appartenant au groupe de sociétés auquel la Société appartient et ce au niveau de la gestion, du contrôle, la surveillance, l'organisation, l'administration, le conseil, l'assistance intellectuelle ou administrative, la mise à disposition de tiers et aussi d'équipements, qu'elle qu'en soit la forme, matériels, instruments, hardware et software, l'exécution de projet en lien avec ce qui précède, l'assistance concernant l'organisation ou l'application de toute législation, la mise à disposition de management, l'exercice de fonction de direction d'entreprise et l'organisation pour son propre compte ou en collaboration avec des tiers de toute entreprise commerciale, entreprise industrielle ou de toute entreprise existant sous quelque forme que ce soit, et ce sans quelconque limitation à l'exclusion de toute activité nécessitant un agrément spécifique.

La Société peut prendre à charge des mandats d'administration dans des sociétés ou des associations; en générale, la Société pourra, dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, effectuer tous actes commerciaux, industriels ou financiers, qui se rattachent, directement ou indirectement, totalement ou en partie seulement, à son objet statutaire, ou qui pourraient faciliter la réalisation de cet objet.

La Société peut enfin emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

Ces différentes énumérations doivent être interprétées de manière large sans être d'une quelconque manière limitées.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital émis est fixé à deux cent vingt-huit millions quatre cent deux mille neuf cent soixante et onze virgule quatre-vingt douze euro (EUR 228.402.971,92), représenté par quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt onze (99.991) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les

actionnaires-commanditaires et neuf (9) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Les actions n'ont pas une valeur nominale. Chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Droit préférentiel de souscription et Annulation.**

##### **A) Droit préférentiel de souscription**

Lors de chaque augmentation de capital par apport en numéraire, d'émission d'obligation convertible ou warrant, les titres sont offerts aux détenteurs d'actions et parts en proportion de la partie que représentent leurs actions dans le capital.

Si le droit préférentiel de souscription n'est pas entièrement exercé lors d'une augmentation de capital, les actions restantes sont encore une fois offertes aux actionnaires qui ont exercé leur droit préférentiel de souscription dans les mêmes proportions.

##### **B) Annulation**

Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou annulé dans le cas d'émission de certains titres par l'assemblée générale. Une telle proposition doit être explicitée par un rapport spécial annoncé dans l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il est délibéré et approuvé sur cette proposition par une assemblée extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

#### **Art. 7. Actions.** Les actions seront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires en faisant la demande. La propriété des actions au porteur résultera de la détention physique des certificats.

Les actions sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule action indivisible, la Société a le droit de suspendre le droit d'exécution des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne ne soit désignée en tant que propriétaire de ladite action vis-à-vis de la société. En cas de démembrement de la propriété d'une action entre un nu-propriétaire et un usufruitier, le droit de vote lors à l'assemblée générale sera exercé par l'usufruitier, à moins de convention écrite contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 8. Cessions d'actions.**

A. Compte tenu de l'objet social de la Société, de son caractère familial, de la structure de son actionnariat et des rapports entre les associés, il est dans l'intérêt de la Société de limiter la cession des actions entre vifs.

Par cession, l'on entend toute forme de disposition entre vifs, à titre onéreux ou non, y compris (mais non limité) les contrats d'achat ou de vente, les dons, les apports en société, l'allocation d'options et de mises en paiement et, en général, toute convention ou promesse de conventions entraînant une disposition définitive, voir éventuelle, directe ou future, y compris un nantissement.

Par actions, l'on entend les actions de capital ainsi que tous autres droits et titres donnant lieu à l'acquisition de titres de capital de la Société.

B. Les actions appartenant à une personne physique sont incessibles jusqu'à ce que cette personne atteigne l'âge de vingt et un (21) ans.

C. Tout actionnaire qui souhaiterait en dehors de la période d'incessibilité susmentionnée céder ses actions (ci-après le «Cédant»), devra en informer le président du Conseil de gérance, tel qu'applicable, (ci-après l'«Organe Administratif») de la société LakeSprings Management, et ce par voie de lettre recommandée (ci-après la «Première Notification»). Dans cette lettre, le Cédant devra mentionner les nom, prénom, adresse et profession du cessionnaire proposé (ci-après le «Candidat-Reprenneur»), ainsi que le nombre d'actions qu'il désire céder (ci-après les «Actions Présentées») et les modalités de cession envisagées; en particulier il devra mentionner le prix par action convenu avec le Candidat-Reprenneur (ci-après les «Conditions»).

L'Organe Administratif de LakeSprings Management disposera d'un droit d'agrément sur le Candidat-Reprenneur sur la base des Conditions. L'Organe Administratif de LakeSprings Management pourra approuver la cession au Candidat-Reprenneur, ou alternativement proposer que la cession se réalise à un cessionnaire alternatif, tel que proposé par l'Organe Administratif de LakeSprings Management.

La décision dudit Organe Administratif devra être communiquée au Cédant (l'«Avis») endéans les cinq (5) mois après réception de la Première Notification. Toute proposition d'un cessionnaire alternatif n'aura pas à être motivée. En cas de proposition d'un cessionnaire alternatif, le Cédant disposera d'un délai de sept (7) jours à calculer à partir de l'envoi de l'Avis par l'Organe Administratif précité afin d'informer ce dernier de son éventuelle intention de renoncer à la cession proposée ou s'il est au contraire disposé à effectuer la cession au profit du cessionnaire alternatif tel que proposé dans l'Avis (la «Seconde Notification»).

A défaut d'Avis endéans le délai prévu de cinq (5) mois ci-dessus défini ou si l'Avis rendu endéans ce délai approuve la cession, ladite cession des actions devra se faire au profit du Candidat-Reprenneur conformément aux Conditions. Si une telle cession ne s'est pas réalisée endéans un délai de quinze (15) jours calculé à compter de la réception par le Cédant de l'Avis, ledit Cédant sera considéré comme ayant renoncé à la cession et il lui faudra recommencer l'entièreté de la procédure d'agrément susmentionnée pour chaque cession d'actions ultérieure.

Si le Cédant est enclin à céder ses actions au Candidat-Reprenneur, une telle cession devra se réaliser endéans les sept (7) jours suivant la Seconde Notification. Si cela ne s'est pas produit endéans la période précitée, le Cédant sera réputé comme ayant renoncé à ladite cession et il lui faudra recommencer la procédure complète d'agrément telle que susmentionnée pour chaque cession d'actions ultérieure.

Nonobstant ce qui précède, toute cession d'Actions de Catégorie B devra déterminer, si tel est nécessaire, quel(s) actionnaire(s) de Catégorie B agira(ont) comme Gérant(s) de la Société suite à la cession. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

**Art. 9. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi concernant les sociétés commerciales (la « Loi ») pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

### Chapitre III. Gérant(s), Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gestion.** La Société sera gérée par LakeSprings Management, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg (le «Gérant») en sa qualité de seul actionnaire-commandité. Les actionnaires commanditaires et les personnes qui ne sont pas actionnaires ne peuvent pas être nommés gérant.

Lorsqu'une personne morale est nommée Gérant, celle-ci doit nommer un représentant permanent parmi ses actionnaires, gérants, administrateurs ou employés qui sera en charge d'exercer la fonction au nom et pour le compte de la personne morale.

Le Gérant peut démissionner à tout moment par communication écrite à l'assemblée générale. Le Gérant est obligé après sa démission de continuer sa mission jusqu'à ce que, dans un délai raisonnable, son remplacement soit envisagé. S'il s'agit du seul Gérant, à la fois associé commandité, et qu'il n'y a pas de successeur prévu, alors chaque associé commanditaire peut prendre l'initiative de convoquer une assemblée générale extraordinaire et entre temps au moyen de la gestion d'affaire s'occuper des affaires urgentes et ce sans qu'il perde sa qualité d'associé commanditaire, sauf si ses actes démontrent qu'il agit en tant que nouveau Gérant. Sur demande de l'assemblée générale, Le Gérant démissionnaire sera dans l'obligation de transférer ses actions de commandité à son successeur au prix convenu entre les parties. Dans le cas où aucun accord ne peut être conclu sur la valeur des actions, celle-ci sera déterminée à sa valeur réelle par un expert indépendant désigné par les parties en cause. Si les parties ne peuvent se mettre d'accord sur la désignation d'un expert, celui-ci sera désigné par le président du tribunal de commerce du ressort où le siège social de la Société est situé. Pour la détermination de la valeur, le ou les experts tiendront compte de la valeur réelle des différents actifs et passifs qui font partie de la Société. Les biens immobiliers seront eux évalués à leur valeur vénale, les biens mobiliers, créances, dettes et provisions seront évalués selon les usages commerciaux. Il peut cependant ne pas être tenu comptes des plus ou moins-values qui résultent d'une participation majoritaire ou minoritaire. Le ou les experts communiqueront leur rapport dans un délai de deux mois à compter de sa ou leur désignation.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale relèvent de la compétence du Gérant.

**Art. 12. Rémunération du Gérant.** La mission de gérant est rémunérée, sous réserve d'une décision contraire prise par l'assemblée générale.

**Art. 13. Responsabilité du Gérant.** Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent, ils ne seront responsables que de la libération de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix. Il ne peut y avoir de délégation générale de pouvoir. Les fondés de pouvoirs lient la Société uniquement et exclusivement dans les limites des pouvoirs qui leurs ont été délégués sans porter préjudice à la responsabilité du Gérant en cas d'actes dépassant les pouvoirs délégués.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Les actionnaires commandités qui engageraient la Société sans en avoir été mandaté, deviennent solidairement responsables des engagements pris.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il devra respecter les règles prévues par la Loi. S'il est le seul Gérant, alors l'assemblée générale nomme un gérant ad hoc. Les conséquences patrimoniales de ce conflit d'intérêt sont rapportées dans les comptes annuels et en absence d'une telle mention ils sont repris dans une annexe qui est déposée avec les comptes annuels.

**Art. 16. Dissolution - Incapacité du Gérant.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

**Art. 17. Contrôle.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par trois commissaires aux comptes réunis au sein d'un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 15:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres assemblées générales.** Le Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle) ainsi que le ou les commissaires. De telles assemblées, générales ou extraordinaires, doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

La demande doit être envoyée par lettre recommandée au siège social de la société et doit comprendre l'ordre du jour sur lequel l'assemblée générale doit délibérer et décider.

La convocation pour une telle assemblée doit se faire de manière à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai d'un mois après ladite demande.

Dans la convocation, il peut être ajouté d'autres points à l'ordre du jour.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des assemblées générales.** Les actionnaires se réunissent après envoi de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

La convocation à l'assemblée générale de propriétaires d'actions se fait par courrier 15 jours avant la tenue de l'assemblée à moins que les actionnaires aient donné leur accord individuellement, expressément et par écrit de recevoir leur convocation par un autre moyen de communication. Une copie des pièces mises à disposition des actionnaires est envoyée aux actionnaires, au Gérant et aux commissaires.

Une copie des pièces mises à disposition est envoyée avec la convocation aux actionnaires, gérant et commissaire. Ces pièces seront disponibles au siège de la Société au moins quinze (15) jours avant l'assemblée générale.

Nonobstant ce qui précède, si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner par écrit une seule personne pour les représenter



à l'assemblée générale des actionnaires. Sans cette désignation par écrit les droits attachés aux actions sont suspendus lors de l'assemblée générale.

**Art. 23. Procédure.** L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Gérant ou toute personne désignée par lui.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire, qui ne peut être un actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 24. Prorogation.** Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Cette prorogation annule les décisions déjà prises.

Les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 25. Vote.** Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la loi.

L'exercice du droit de vote est suspendu en ce qui concerne les actions qui ne sont pas libérées aussi longtemps que les versements dûment demandés et exigés ne sont pas exécutés.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

En cas de démembrement de la propriété d'une action entre un nu-proprétaire et un usufruitier, les droits liés aux actions seront exercés par l'usufruitier

**Art. 26. Quorum de présence et Quorum de vote.** L'assemblée ne peut pas valablement délibérer et décider si les actionnaires commandités ne sont pas présents ou représentés.

Sous réserve de dispositions plus strictes prévues par la Loi, l'assemblée générale peut seulement délibérer et décider en vue d'une modification des Statuts si après convocation les actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital, sous réserve de la présence obligatoire des actionnaires commandités.

Si le quorum de présence n'est pas atteint, alors une autre assemblée doit être convoquée qui délibère et décide, après convocation, sans qu'il doive être tenu compte des exigences de présence précitées en ce qui concerne les actionnaires commanditaires, étant entendu que le quorum de présence exigé s'applique toujours aux actionnaires commandités.

Sans l'accord unanime des actionnaires commandités, aucune décision concernant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou concernant la modification des statuts ne peut être approuvée.

**Art. 27. Procès-verbaux.** Pour chaque assemblée un procès-verbal est dressé durant cette assemblée. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui le demande. Les procès-verbaux sont repris dans un registre prévu à cet effet.

Pour toutes les assemblées générales extraordinaires, à tenir devant notaire, celles-ci font l'objet d'un procès-verbal authentique.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 28. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 29. Approbation des comptes annuels.** Le Gérant prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

**Art. 30. Répartition des bénéfices.** Le solde positif du compte de résultat après déduction de toutes les charges, provisions et amortissements forme le bénéfice net de la Société.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide, à la majorité simple des voix, de la répartition du solde des bénéfices annuels nets.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation, Réunion des actions en une seule main.** La Société garde sa personnalité juridique après sa dissolution pour les besoins de sa liquidation et ce jusqu'à la clôture de la liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi

pour toute modification des Statuts, sous réserve du droit d'un ou plusieurs des actionnaires détenant au moins un quart (1/4) des actions de prononcer la dissolution, dans le cas où l'actif net de la Société représente moins d'un quart du capital.

Lors de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la liquidation il est tenu compte des éventuels détenteurs de titres en indivision, des parts bénéficiaires et des actions sans droit de vote.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 32. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Chapitre VIII. Définitions

**Art. 33. Définitions.** «LakeSprings Management» désigne LakeSprings Management, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

### Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont entièrement libéré les montants ci-après énoncés par (i) un apport en nature consistant en cent quatre mille trois cent soixante-douze (104.372) actions au porteur de la société Noorhof Investments Com VA., une société en commandite par actions de droit belge ayant son siège sociale au 221 Boechoutlaan à B-1853 Strombeek-Bever, un capital social de cinquante-cinq millions trois cent trente mille euros (EUR 55.330.000.-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0473.388.902, les cent quatre mille trois cent soixante-douze (104.372) actions au porteur représentant quatre vingt dix-neuf virgule quatre vingt dix-neuf pourcents (99,99%) du capital social de la société Noorhof Investments; (ii) un apport en nature consistant en trente-sept mille huit cents (37.800) actions nominatives de la société Uplace International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège sociale au Grand-Duché de Luxembourg, L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine, un capital social de cent trente huit millions quatre vingt huit mille sept cent cinquante et un virgule quatre vingt cinq (EUR 138.088.751,85) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123123, les trente-sept mille huit cents (37.800) actions nominatives représentant trente sept virgule huit pourcents (37,8%) du capital social de la société Uplace International; (iii) un apport en nature consistant vingt (20) actions nominatives de la société Noorhof Beheer BVBA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège sociale au 221 Boechoutlaan à B-1853 Strombeek-Bever, un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0467.084.296, les vingt (20) actions nominatives représentant l'intégralité (100%) du capital social de la société Noorhof Beheer; et (iv) un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000.-), dans les conditions et proportions ci-après décrites:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	nombre et catégorie d'actions	montant libéré (EUR)
LakeSprings Management (actionnaire commandité) . . . . .	20,000,-	9 Actions de Catégorie B	20,000,-
M. VERHAEGHE Bart Daniël Maria . . . . .	114.199.932,64	49.999 Actions de Catégorie A	114.199.932,64
Mme DE KELVER Ann Johanna Maria . . . . .	114.183.039,28	49.992 Actions de Catégorie A	114.183.039,28
Total: . . . . .	228.402.971,92	100.000	228.402.971,92

Monsieur Bart Verhaeghe et Madame Ann De Kolver prénommés, chacun agissant individuellement, ont déclaré pour ce qui est de leur propre souscription, faire entier paiement de toutes ces nouvelles actions par des apports (i) en nature consistant en, en ce qui concerne la souscription de quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze (99.991) Actions de Catégorie A telles que décrites dans le tableau ci-dessus, de (i) vingt (20) actions nominatives de la société Noorhof Beheer BVBA, (ii) cent quatre mille trois cent soixante-douze (104.372) actions au porteur de la société Noorhof Investments Com VA., et (iii) trente-sept mille huit cents (37.800) actions nominatives de la société Uplace International S.A.,- (l'«Apport 1»). Lake Springs Management Sàrl a déclaré au travers de son représentant, pour ce qui est de sa souscription, faire entier paiement de toutes ces nouvelles actions par un apport en numéraire pour un montant de vingt mille euros (EUR. 20.000,-) en ce qui concerne la souscription de neuf (9) Actions de Catégorie B telle que décrite dans le tableau ci-dessus (l'«Apport 2»). L'Apport 1 et l'Apport 2 dont il est fait référence ci-dessus sont définis comme étant collectivement les «Apports».

Preuve de la propriété de l'Apport 1 a été apportée au notaire instrumentant.

La preuve de tous les paiements afférents à l'Apport 2 a été rapportée au notaire instrumentant.

Les actionnaires prénommés ont déclaré encore que l'Apport 1 respectif est libre de tout privilège dette ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert d'un tel Apport 1 à la Société.



Les actionnaires prénommés ont établi, avec la Société, qu'ils vont accomplir toutes les formalités nécessaires à la validité du transfert des Apports à la Société.

Les actionnaires prénommés ont établi qu'un rapport a été rédigé par A3T et signé par Monsieur Jean DIDIERJEAN, réviseur d'Entreprises, le 6 septembre 2011, dans lesquels l'Apport 1 est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le comparant a produit ce Rapport, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été apporté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Au vu de ce qui précède, le notaire instrumentant constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ six mille cinq cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2012.

Par dérogation à l'article dix-neuf (19) des statuts, la première générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mars 2013 à 15.00 heures.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants (au sens des Statuts de la Société) et décidé de nommer «LakeSprings Management», prénommée, prise en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société, en tant que Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéfinie.

2. Décidé de fixer le siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance et qui ont la fonction de commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- a) Monsieur Bart Daniël Maria VERHAEGHE, demeurant à Route de Chanivaz 21, 1164 Buchillon (Vaud), Suisse;
- b) Madame Ann Johanna Maria DE KELVER, demeurant à Route de Chanivaz 21, 1164 Buchillon (Vaud), Suisse;
- c) Monsieur Eric BUSCHMANN, demeurant à Sint-Bavostraat 5, B-2610 Wilrijk.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. D. M. VERHAEGHE, A. J. M. DE KELVER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12053. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011128279/432.

(110148096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

### **Tonnant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.310.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

\* Lux Business Management S.à r.l. ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011128419/19.

(110148099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 558.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and eleven, the first day of August before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears François Bernard, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole manager of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the sole manager of the Company (the Sole Manager) on 19 July 2011.

An extract of resolutions of the Sole Manager including the above-mentioned resolution of the Sole Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 21 April 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 458,000,000 (four hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America) represented by 458,000 (four hundred and fifty-eight thousand) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Sole Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Sole Manager resolved on 19 July 2011 to, inter alia:

(i) increase, subject to, and effective as of, the payment of the Subscription Price (as defined below), the share capital of the Company by an amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 558,000,000 (five hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 100,000 (one hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Sole Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, François Bernard, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, François Bernard, pre-named, declares that the Sole Manager has accepted the subscription on 19 July 2011 of the New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America)

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at five hundred and fifty-eight million dollars of the United States of America (USD 558,000,000) represented by five hundred and fifty-eight thousand (558,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

#### Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand six hundred euro (€ 6.800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît François Bernard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société (le Gérant Unique) le 19 juillet 2011.

Un extrait des résolutions du Gérant Unique contenant ladite décision du Gérant Unique restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 21 avril 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 458.000.000 USD (quatre cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 458.000 (quatre cent cinquante-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant Unique à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant a décidé le 19 juillet 2011 notamment:

(i) d'augmenter, sous la condition suspensive et à compter de la date de paiement du Prix de Souscription (tel que défini ci-dessous), le capital social de la Société d'un montant de 100.000.000 USD afin de le porter de son montant actuel à 558.000.000 USD (cinq cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant Unique devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, François Bernard, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

(f) A la suite de quoi, François Bernard, précité, déclare que le Gérant Unique a accepté la souscription des Nouvelles Parts Sociales par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'un apport en numéraire de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de cinq cent cinquante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 558.000.000) représenté par cinq cent cinquante-huit mille (558.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000) chacune."

#### *Frais*

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille huit cents euros (€ 6.800,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 août 2011. Relation: EAC/2011/10828. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127816/134.

(110147080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

---

#### **Effects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 152.522.

#### — EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 mai 2011 que la société EFFECTS S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Référence de publication: 2011128215/13.

(110148080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

#### **X-Change.Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.767.

#### — Résolution du gérant unique du 12 septembre 2011

Il résulte de la décision du gérant unique du 12 septembre 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg. Résolution prise avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011128431/15.

(110148050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.332.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am einunddreißigsten August,

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Dr. Dolf Stockhausen, wohnhaft in Schlegelmattli 8, CH-6373 Ennetbürgen (Nidwalden) [Schweiz],

hier vertreten durch Me Michel Nickels, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 27. August 2011.

Besagte Vollmacht, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Person und vom unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, wird vorliegender Urkunde beigelegt um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat, in ihrer vorgenannten Eigenschaft, den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

**Gründungssatzung**

**Art. 1. Form, Gesellschaftsname.** Die Firma der Gesellschaft lautet "Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l." (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) und der vorliegenden Gesellschaftssatzung (die „Satzung“).

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verfügung über und Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel, sowie im Allgemeinen Wertpapiere und Finanzinstrumente jeder Art, durch Zeichnung, Kauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise erwerben. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, sowie durch Privatplatzierungen Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben.

Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an jede Gesellschaft, die sie für geeignet erachtet, verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften, an denen die Gesellschaft Beteiligungen besitzt nachzukommen, und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person.

Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten, einschließlich Verfahren und Mittel um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

Die Gesellschaft ist befugt jede kommerzielle, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

**Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers bzw. der Geschäftsführung (conseil de gérance) der Gesellschaft (nachstehend die „Geschäftsführung“) an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Tochtergesellschaften, Niederlassungen und andere Geschäftsstellen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einen Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

Sollte die Geschäftsführung beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse vorliegen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft beeinträchtigen oder die Kommunikation der Gesellschaft mit im Ausland befindlichen Personen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesell-

schaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt. Die Entscheidung den Sitz der Gesellschaft ins Ausland zu verlegen wird vom Geschäftsführer bzw. Geschäftsführung getroffen.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (12'500.-EUR) und ist in hundert fünf und zwanzig (125) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (100.-EUR) eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

**Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen, Unteilbarkeit.** Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter, soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben, der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil an.

**Art. 7. Verwaltung der Gesellschaft-Stellvertretung.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die keine Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welche auch ihre Amtszeit festlegt. Ist keine Amtszeit bestimmt, so sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden und ebenso jederzeit ohne Angaben von Gründen (ad nutum) durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung (conseil de gérance) (die „Geschäftsführung“).

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung, die befugt ist, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch die Geschäftsführung an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Versammlung kann ebenfalls nur per Telefon- oder Videokonferenzschaltung abgehalten werden. Eine solche Teilnahme entspricht einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung.

Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführerversammlung vertreten zu lassen, wobei die Anzahl der Vollmachten, die ein Geschäftsführer annehmen und abstimmen kann, nicht begrenzt ist.

Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung der Geschäftsführung geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder der Geschäftsführung in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Beschluss der Geschäftsführung festgelegt oder in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch die Geschäftsführung verabschiedet wurde.

Die Geschäftsführung kann ebenfalls einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, welche von allen Geschäftsführern zu unterzeichnen sind (die „Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer“), wobei die Geschäftsführer ihre schriftliche Zustimmung mittels Fax, E-Mail oder anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt.

Die Geschäftsführung ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift von einem (1) Geschäftsführer gebunden.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift der mit Spezialvollmachten die solchen Personen durch einen Beschluss der Geschäftsführung erteilt wurden, ausgestatteten Personen gebunden.



Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für die Geschäftsführung gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers gebunden. Beschlüsse des einzelnen Geschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen. Sie sind für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen. Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme und jeder Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung durch Erteilung einer Spezialvollmacht teilnehmen.

**Art. 10. Gesellschafterversammlungen.** Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die „Gesellschafterversammlung“) oder durch Zirkularbeschlüsse mit den jeweils gesetzlich vorgeschriebenen Mehrheitsverhältnissen gefasst.

Eine schriftliche Mitteilung einer jeden Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu. Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Mitteilung genannten Ort, zur angekündigten Zeit statt. Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Mitteilung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, und erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse übersandt. Der Beschluss wird wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen. Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss ist ebenso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlung gefasst wurde.

Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei der es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu lassen.

Die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (ii) zwei drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12. Jahresabschluss.** Die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr den Jahresabschluss, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter entscheiden über die Verfügung des Überschusses des jährlichen Nettogewinns. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

**Art. 14. Auflösung - Liquidation.** Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung.

**Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, gilt Artikel 179(2) des Gesetzes und u.a. die Artikel 200-1 und 200-2 finden Anwendung. In einem solchen Fall übt der alleinige Gesellschafter alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Gesellschafterversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen

**Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Wie vorstehend vertreten, zeichnet Herr Dr. Dolf Stockhausen hundert fünf und zwanzig (125) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils hundert Euro (100.- EUR) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr achthundert Euro betragen.

#### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Dr. Dolf Stockhausen, geboren in Erfurt (Deutschland), am 06. Februar 1945, wohnhaft in Schlegelmattli 8, CH-6373 Ennetbürgen (Nidwalden) [Schweiz].

In Übereinstimmung mit Artikel 7. der Satzung wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers gebunden.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxemburg.

Worüber Urkunde ausgestellt am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Diese wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von letzterem und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. NICKELS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 1. September 2011. Relation: EAC/2011/11638. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2011125833/210.

(110145342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

### **Etna, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.202.

Le soussigné, Madame Perlita ANIDJAR ès-administrateur de la société OFIRA INTERNATIONAL Inc., Corporation Number 07000122688, ayant son siège social:

1903 60<sup>th</sup> Place E, Suite M6194, BRADENTON 34203, FL, USA,

Agissant en qualité de gérant de la société ETNA sàrl, déclare que:

Madame Deborah RETHBERG demeurant:

41812 Andrew Drive à CLARKSVILLE 37042, TN, USA,

a cédé, par acte sous-seing, l'ensemble des 1.000 parts sociales qu'elle détient de la Sàrl ETNA, au capital de 12.500 EUR, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 111.202, ,

A,

Monsieur Cédric CHARBIT, né le 25 novembre 1987 à Bergerac (France),

Demeurant: rue Kadima 25/B, à HAÏFA, 34383 – ISRAEL,

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Ofira International Inc.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2011128219/23.

(110147721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Comafi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.731.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129646/10.

(110149320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Everest Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 12 septembre 2011 à 09h20

- est nommé gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pay-Bas et demeurant 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011

en remplacement de Gerardus H. M. OSSEVOORT;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg à effet du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 septembre 2011.

EVEREST INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2011128222/21.

(110148057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**In-Out Office Center S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Innov Concept S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128261/11.

(110148043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, Zone d'Activités Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 67.201.

—  
*Gesellschafterbeschuß vom 19. September 2011*

*1. Beschluß*

Die Gesellschafter beschließen die Vollmacht von Herrn Robert SCHWEICH, technischer Angestellter, wohnhaft in L-6616 Wasserbillig, 24, rue Duchscher, in seiner Eigenschaft als technischen und kaufmännischen Geschäftsführer wie folgt abzuändern:

Herr Robert SCHWEICH kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

*2. Beschluß*

Die Gesellschafter nehmen zur Kenntnis, dass sich die private Anschrift von Herrn Mario KRATZ wie folgt geändert hat: Herr Mario KRATZ, wohnhaft in D-54456 Tawern, Margaretenstrasse 34,

*3. Beschluß*

Die Gesellschafter beschließen die Vollmacht von Herrn Mario KRATZ, technischer Angestellter, in seiner Eigenschaft als technischen und kaufmännischen Geschäftsführer wie folgt abzuändern:

Herr Mario KRATZ, kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

Proluxrail Holding SA

Roland Ebsen / Norbert Ebsen

Référence de publication: 2011131801/22.

(110151476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Les Espaces d'Eich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 125.114.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 10 juin 2011 que la société LES ESPACES D'EICH S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Référence de publication: 2011128280/13.

(110148079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Multi-Solar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 56.339.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 10 juin 2011 que la société MULTI-SOLAR S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Référence de publication: 2011128313/13.

(110148077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Ducotrans-International S.à r.l., en abrégé DTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.612.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- DUCOTRANS-INTERNATIONAL S.à r.l., en abrégée DTI s.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 12 rue de Marbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B93612, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme  
Maître Gilbert REUTER  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011130162/19.

(110148972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**NTLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 135.931.

*Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire au 25 juillet 2011*

A la suite de la démission d'un administrateur Monsieur Mathias BLEUSE, l'assemblée générale a nommée Monsieur Franck PROVOST né le 11/11/1972 à Paris (F) demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, administrateur de la société. Le mandat de Monsieur Franck PROVOST prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Référence de publication: 2011128327/12.

(110148069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Rockpoint TRE I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.  
R.C.S. Luxembourg B 139.870.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2<sup>nd</sup> Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.  
Luxembourg, le 13/09/2011.

Référence de publication: 2011128371/11.

(110148070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Rollinger Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 150.458.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 10 juin 2011 que la société ROLLINGER PROMOTION IMMOBILIERE S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Référence de publication: 2011128372/13.

(110148078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Rail System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 56.862.

—  
*Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratsitzung vom 27. Juni 2011*

*Erster Beschluss*

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder stellen fest, dass Herr Alfred TYL, zu Lebzeiten wohnhaft in L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin, durch seinen Tod am 25. Juni 2011 aus dem Verwaltungsrat ausscheidet.

*Zweiter Beschluss*

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder kooptieren Frau Jaroslava HROMADKOVA, wohnhaft in D-47119 Duisburg, Dammstrasse 27, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft. Das Mandat des soeben kooptierten Verwaltungsratsmitglieds ist bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfindet, gültig.

Für gleichlautenden Auszug

Roland Ebsen / Norbert EBSEN

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2011129714/18.

(110148962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Mandallaz Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.378.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven.

On the first September .

Before us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Charlestown Trust Company Limited, with registered office at PO Box 693, Hamilton Estate, Charlestown, Nevis, West Indies, company number: 08 of 1999, acting as Trustee of the Peak Trust, (the sole member),

duly represented by Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 21 August 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is Mandallaz Holdings S. à r. l..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.



**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act individually on behalf of the company in all circumstances.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

**Art. 15.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31<sup>st</sup>, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup> 2011.

#### *Subscription and Payment*

The 125 (one hundred twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the prenamed sole member.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1000.

*Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on January 12, 1955 in Cesena (FO), Italy, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, is appointed sole manager of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

*Second resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille onze.

Le premier septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Charlestown Trust Company Limited, ayant son siège social au PO Box 693, Hamilton Estate, Charlestown, Nevis, Antilles, société numéro: 08 de 1999, agissant en tant que Trustee du Peak Trust,

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 21 août 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Mandallaz Holdings S. à r. l..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, précité.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1000

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est appelé aux fonctions de gérant unique de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. M. Tonelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39577. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128291/206.

(110147895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.097.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2<sup>nd</sup> Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.

Luxembourg, le 13/09/2011. \*

Référence de publication: 2011128383/11.

(110148065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Boucherie Charcuterie Paul Haag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3860 Schifflange, 1, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 144.302.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129639/15.

(110148965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**RPTRE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.  
R.C.S. Luxembourg B 140.024.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.  
Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2<sup>nd</sup> Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.  
Luxembourg, le 13/09/2011.  
Référence de publication: 2011128384/11.  
(110148049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**BRE/Management S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.323.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2011129641/13.  
(110149011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 127.441.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2011129642/13.  
(110149010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Luxze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.494.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Luxze S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139494.

Luxze S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.  
Munsbach, le 21 septembre 2011.  
MAS Luxembourg  
Stewart KAM CHEONG  
*Gérant*

Référence de publication: 2011130875/17.  
(110150980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

## **Oreval Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 163.320.

### — STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu

QUINV S.A. société de droit luxembourgeois dont le siège social est établi 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119268,

ici représentée par Madame Laurence Marlier, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18 -20 rue Michel Rodange en vertu d'un pouvoir,

duquel pouvoir, une copie a été réalisée et après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: «OREVAL HOLDING S.A.»

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310,-(trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

#### **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.



Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur -délégué.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La SA peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai, à 17 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance

qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente – et -un décembre de chaque année.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille onze.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

QUINV S.A. prénommée . . . . .	100 (cent) actions
Total . . . . .	100 (cent) actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Est nommé Administrateur Unique:

Monsieur Roger GREDEN, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1953, demeurant au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg.

##### *Troisième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

EP International S.A., en abrégé EPI S.A, dont le siège social est établi 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et immatriculée au registre des sociétés de Luxembourg sous le numéro B -130.232

##### *Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix-sept.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MARLIER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: LAC/2011/38939. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126023/161.

(110145080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

---

**Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.031.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.724.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Suite au dépôt daté du 12 septembre 2011 sous la référence L110146758.05. Madame Sharon Callahan a été désigné en tant que «Gérant» au lieu de «B - Geschäftsführer».

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2011129643/13.

(110148999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Infopartners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 17.719.

—  
Il résulte des résolutions du 29 août 2011 du conseil d'administration de la Société que Monsieur Patrick Rooney, consultant, né le 26 août 1961 à Derby (Irlande) résidant au 12, rue de Pleitrange L-5333 Moutfort, a été nommé administrateur délégué de la Société, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur, avec effet au 11 juillet 2011.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129672/16.

(110149018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Lehwood Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.954.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the third day of August,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Lehwood Ventures S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109 954 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Schwachtgen notary residing in Luxembourg on July 26, 2005, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1443 of December 23, 2005.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Lehwood Holdings S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109 957 (the "Sole Partner"), Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. – All the 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (on hundred twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (on hundred twenty-five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at August 3, 2011 attached hereto as schedule A (the “Schedule A”) and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Thierry Drinka, with professional address at 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;
- Bruno Bagnouls, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Desmond Taljaard, with professional address at 52, Conduit Street, GB-W1S2YX Londres;
  - Embree Bedsole, with professional address at 2001, Ross Avenue, USA -75201 Dallas;
- and
- Jeffrey Fitts, with professional address at 1271, 6<sup>th</sup> Avenue, floor 39<sup>th</sup>, USA-10020 New York.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille onze, le trois août,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Lehwood Ventures S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109 954 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le Maître Schwachtgen, notaire à Luxembourg en date du 26 juillet 2005 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 23 décembre 2005, numéro 1443.

*A comparu:*

L'associé unique de la Société, "Lehwood Holdings S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109 957 («l'Associé Unique»), représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de

l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 3 août 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution.*

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, Rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Desmond Taljaard, avec adresse professionnelle au 52, Conduit Street, GB-W1S2YX Londres;

- Embree Bedsole, avec adresse professionnelle au 2001, Ross Avenue, USA -75201 Dallas; et

- Jeffrey Fitts, avec adresse professionnelle au 1271, 6<sup>th</sup> Avenue, étage 39, USA-10020 New York.

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 août 2011. Relation: EAC/2011/10844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127762/180.

(110147366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

---

**CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2011.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129644/13.

(110149422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Immo Gil Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 62, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 146.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2011.

IMMO GIL SARL

62, Raymond Poincaré

L-2342 Luxembourg

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2011129669/15.

(110149330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Comcell Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 114.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129647/10.

(110148939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Dunlion Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2011129651/10.

(110148945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Dahm Gastro-Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 49, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.809.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129652/10.

(110148963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Dynamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 108.566.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129654/10.

(110149006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Espeve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.546.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011129659/14.

(110148998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 5.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alvin Sold

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011129657/11.

(110149117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Field Point V, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.998.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Julien GOFFIN

*Authorised Signatory*

Référence de publication: 2011129660/11.

(110148930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/04/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

General Mills Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. Van Denzen

Manager B

Référence de publication: 2011129662/14.

(110148995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Aon Captive Services Group (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 29.161.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> août 2011*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de:

- Lambert SCHROEDER, L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf
- Denis REGRAIN, L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf
- Noel McNulty, L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, comme réviseur indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

*Pour la société Aon Captive Services Group (Europe)*

Signature

Référence de publication: 2011130149/18.

(110149266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.701.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of August.

Before Maître Martine Decker, notary residing at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Forum Absolute Return Fund Ltd, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o FGC CORPORATE SERVICES, 125, Main Street, PO Box 144,- Road Town, Tortola, BVI, registered in the Tortola register of companies under number 405595 (the "Shareholder"),

here represented by Léa Gnaly, lawyer, with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in New York on August 22<sup>nd</sup>, 2011,

which power of attorney after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed hereto to be submitted at the same time to the registration formalities.

Such appearing party, represented as stated here-above, declares and requests the notary to act the following:

The Shareholder is the sole shareholder of LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.701 (the "Company"), incorporated on July 26, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the

"Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", Number 1944 of October 17, 2006. The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the same notary, residing in Luxembourg, dated March 2, 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", No. 796 of April 17, 2010.

The corporate capital of the company LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l. is represented by five hundred (500) ordinary shares in registered form with a par value of thirty-four United States Dollars (USD 34.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The Company's corporate capital is also represented by eighteen (18) preferred equity stock certificates with a par value of thirty-four United States Dollars (USD 34) each. The entire corporate capital thus amounts to seventeen thousand six hundred twelve United States dollars (USD 17,612).

The person appearing, acting as aforesaid, then declared and requested the undersigned notary, to record the following:

#### *Resolutions*

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

- i. to dismiss the managers of the Company and to give them full discharge for their management of the Company;
- ii. to dissolve and wind up the Company;
- iii. to appoint the Shareholder itself as liquidator of the Company;
- iv. to assume all obligations and liabilities of the Company, known or unknown, and, in its capacity as both shareholder and liquidator of the Company, to transfer all assets of the Company to the Shareholder; and
- v. to conclude the liquidation of the Company and to stipulate that the Company's books and records will be removed to and kept at the following address for a period of at least five years commencing on the date hereof: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Valuation*

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately EUR 1,050.-

#### *Declaration of the affiant*

The affiant, hereby declares in the name of the beneficial owner(s) of the company which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12 November 2004 as amended, that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19<sup>th</sup> February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the date above stated.

After the deed was read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed..

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le trente août.

Pardevant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

- Forum Absolute Return Fund Ltd, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o FGC CORPORATE SERVICES, 125, Main Street, PO Box 144 - Road Town, Tortola, BVI, inscrite au registre des sociétés de Tortola, Iles Vierges Britanniques sous le numéro 405595 (l' «Associé»).

Ici représentée par Maître Léa Gnaly, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 22 août 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, telle que représentée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'Associé est l'associé unique de LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.701 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1944 du 17 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant

acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du le 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 796 du 17 avril 2010.

Le capital social de la société LW Forum Absolute Return Investment S.à r.l. est représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des États-Unis (USD 34,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le capital social de la Société est aussi représenté par dix-huit (18) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de trente-quatre dollars américains (USD 34) chacun. La totalité du capital social s'élève donc à dix-sept mille six cent douze dollars américains (USD 17.612).

Ensuite la comparante par son mandataire a déclaré et a requis au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

#### *Résolutions*

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

- i. de révoquer les gérants de la Société et de leur accorder entière décharge pour la gestion de la Société;
- ii. de dissoudre et liquider la Société;
- iii. de nommer l'Associé en tant que liquidateur de la Société;
- iv. de prendre en charge toutes les obligations et dettes connues ou inconnues de la Société, et, en sa capacité en tant qu'Associé et liquidateur de la Société, de se transférer l'ensemble des actifs de la Société; et
- v. de conclure la dissolution de la société et préciser que les livres et registres comptables de la Société seront retirés et gardés à l'adresse suivante pour une période de cinq (5) ans commençant à la date du: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.050,-

#### *Déclaration du comparant*

Le mandataire déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Hesperange à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de l'acte au mandataire de la comparante, le mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: L. Gnaly, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 septembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011128592/117.

(110147933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

### **New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.466.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the sixth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., a company having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, registered at the Register of Trade and Companies Luxembourg under the number B 126.604, here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy signed on 16 August 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18<sup>th</sup> day of April, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1268 on June 26<sup>th</sup>, 2007. The articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> day of April, 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1751 on the 2<sup>nd</sup> day of August, 2011;

- that the capital of the corporation "New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l." is fixed at one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500), represented by fifty-two thousand five hundred (52,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each;

- that the appearing party has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 26 August 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 26 August 2011, being only an indication for this purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euros EUROS (EUR 2,000).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r. l., une société ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.604, ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été singée «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:



- que la société New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1268 en date du 26 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1751 en date du 2 août 2011;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500), représenté par cinquante deux mille cinq cents (52.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

- que la partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 26 août 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 26 août 2011, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39646. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127801/110.

(110147240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

**Global Corporate Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.939.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129663/11.

(110149388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Goleta Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.567.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129664/10.

(110148918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Negolux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 95.925.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 7 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée NEGOLUX INTERNATIONAL Sàrl, au siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 28 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011129699/21.

(110149092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.809.

Les comptes annuels au 25 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129665/10.

(110149385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Immojet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 100.151.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. (RCS B83527) démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société IMMOJET S.A. (RCS B100151).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMITIUM INTERNATIONAL

31, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129670/14.

(110149023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.809.

Les comptes annuels au 25 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129666/10.

(110149430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129667/10.

(110149426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129668/10.

(110149428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Starwood CA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.048.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August,

Before Maître Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole Partner of "Starwood CA Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109 048 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary having his professional address in Luxembourg, on July 1, 2005, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1210 of November 15, 2005.

There appeared:

The sole Partner of the Company, "SOF-VII European Holdings I S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 106 773 (the "Sole Partner"), represented by Ms Sofia Afonso - Da Chao Conde, private employee, having her professional address at L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zéron Bernard, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. – all the 100 shares with a nominal value of EUR 125 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

126570

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 100 (hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at July 25, 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following manager of the Company for their mandates until today:
  - \* Thierry Drinka, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;
  - \* Jerome Silvey, residing at 591, West Putnam Ave, USA – CT 06830 Greenwich;
  - \* Peggy Murphy, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille onze, le cinq août.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé unique de la société à responsabilité limitée "Starwood CA Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109 048 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 15 novembre 2005, numéro 1210.

A comparu:

L'Associé unique de la Société, "SOF-VII European Holdings I S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg («l'Associé Unique»), représenté par Mlle Sofia Afonso -Da Chao Conde, employée priée, demeurant à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Ziron Bernard, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que les 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

#### *Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (cent vingt cinq euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les actions sociales de la Société.
- l'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 25 juillet 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- l'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution.*

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour son mandat jusqu'à cette date:

\* Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

\* Jerome Silvey, demeurant au 591, West Putnam Ave, USA – CT 06830 Greenwich;

\* Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll L-1882, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de l

a personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127911/172.

(110147006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

**Egon Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.069.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Egon Holdings S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 121.069) (hereinafter, the "Corporation") having its registered office L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of September 29, 2006, published in the Mémorial, Recueil



des Sociétés et Associations C, number 2325 of December 13, 2006, (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 June 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1612 of 21 August 2009.

The meeting is presided over by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the TWO HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY-ONE (287,761) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declares having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital with a amount of USD 45,000,000.-to increase it from its current amount of USD 28.776.213.-to USD 73,776,213.-by creating 449,998 new shares without par value.

2. Subscription and payment in of the 449,998 new created shares by Diarough SICAR SCA, by contribution in kind of a note of an amount of USD 45,000,000.-owned by Diarough Sicar SCA

3. Modification of the article 6 of the articles of incorporation in order to take into consideration the above mentioned modifications;

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting resolves to increase the capital by an amount of FORTY-FIVE MILLION UNITED STATES DOLLARS (USD 45,000,000.-) so as to raise it from its present amount of TWENTY-EIGHT MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND THIRTEEN UNITED STATES DOLLARS (USD 28,776,213.-) up to SEVENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND THIRTEEN UNITED STATES DOLLARS (USD 73,776,213.-) by the issuance of FOUR HUNDRED AND FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT (449,998) new shares of no par value.

*Second resolution*

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived his preferential subscription right, decides to admit to the subscription to the FOUR HUNDRED AND FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT (449,998) new shares the majority shareholder the company DIAROUGH SCA SICAR, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Subscription and Payment*

Thereupon Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed,

acting in the name and on behalf of DIAROUGH SICAR SCA, by virtue of the aforesaid proxy,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of DIAROUGH SICAR SCA, prenamed, he subscribes the full amount of the increase of capital, and as described here above, he liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim that DIAROUGH SICAR SCA hold against Egon International Holdings Pte Ltd..

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of RSM Audit Luxembourg, Réviseurs d'Entreprises, 6, rue Adolphe, L-2019 Luxembourg, dated 30 June 2011 which concludes as follows:

«On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Claim (USD 45.000.000) retained at the time of the capital increase is less than the value of shares of the Company issued in exchange. i.e. 449.998 shares without nominal value.»

This report, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article six of the by-laws and will henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at seventy-three million seven hundred and seventy-six thousand two hundred and thirteen United States Dollars (USD 73,776,213.-) divided into seven hundred and thirty-seven thousand seven hundred and fifty-nine (737,759) shares without a par value."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,500-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EGON HOLDINGS S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée par acte du notaire soussigné du 29 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2325 du 13 décembre 2006 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1612 du 21 août 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UNE (287.761) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de USD 45.000.000,-pour le porter de son montant actuel de USD 28.776.213,-à USD 73.776.213,-par l'émission de 449.998 nouvelles actions:

2. Souscription et libération des 449.998 nouvelles actions par Diarough SICAR SCA par apport en nature d'une créance de USD 45.000.000,-de Diarough Sicar SCA.

3. Modification de l'article 6 des statuts en vue de prendre en considération les modifications ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUARANTE-QINQ MILLIONS DE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 45.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT TREIZE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 28.776.213,-) à SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT TREIZE DOLLARS DES Etats-Unis (USD 73.776.213,-) par l'émission de QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (449.998) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (449.998) actions nouvelles l'actionnaire unique la société DIAROUGH SICAR SCA, ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

### *Souscription et Libération*

Ensuite Madame Solange Wolter-Schieres,  
agissant au nom et pour compte de la société DIAROUGH SICAR SCA, prédésignée,  
en vertu d'une des procurations prémentionnées,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société DIAROUGH SICAR SCA, prédésignée, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, et qu'ès qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible que DIAROUGH SICAR SCA détient contre Egon International Holdings Pte Ltd..

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par RSM Audit Luxembourg, Réviseurs d'Entreprises, 6, rue Adolphe L-1116 datée du 30 juin 2011 qui conclut inter alia comme suit:

"On the basis of controls as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Claim (USD 45.000.000) retained at the time of the capital increase is less than the value of shares of the Company issued in exchange. I.e. 449.998 shares without nominal value."

Ce rapport, après avoir été signé et paraphé par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** "Le capital social est fixé à soixante-treize millions sept cent soixante-seize mille deux cent treize Dollars des Etats-Unis (USD 73.776.213,-) représenté par sept cent trente-sept mille sept cent cinquante-neuf (737,759) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31206. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011126490/161.

(110145506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

### **Infopartners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 17.719.

Il résulte des résolutions du 11 juillet 2011 de l'actionnaire unique de la Société que Monsieur Patrick Rooney, consultant, né le 26 août 1961 à Derby (Irlande) résidant au 12, rue de Pleitrangle L-5333 Moutfort, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur André Collot, démissionnaire.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012. Pour extrait conforme

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011129671/15.

(110149017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**A-R-A Retail Centers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 164.822.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129750/12.

(110150157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Ificos Luxembourg S.à r.l., International Financial Consolidation Specialists Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.366.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129673/11.

(110149310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**International Proprieties S. A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.336.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129674/10.

(110149302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A. (R.C.S B 39615) qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2011 au siège social que:

- L'Assemblée nomme Mr Eric Stilmant, domicilié professionnellement au 9a rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en qualité d'Administrateur pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 Mars 2012 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Président de l'assemblée

Référence de publication: 2011131287/17.

(110150893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---